

## MMCXIX.

*Le prince d'Orange à la reine d'Angleterre.*

(DILLENBOURG, 19 NOVEMBRE 1570.)

Lettre en faveur de deux prisonniers détenus à Londres à la requête du due d'Albe.

Madame, Le seigneur de Bergues m'est icy venu faire ses doléances comme après son partement de la prison en vostre ville de Londres y seroyent esté constitués prisonniers deux serviteurs siens, l'ung appellé Jacques de Hoemestede et l'autre Jacques de la Planchie, et ce non à aultre raison sinon que ledit S<sup>r</sup> de Bergues auroit par ma commission et charge expresse recerché mon ennemi le due d'Albe et ses adhérens, chose que, par tous droiets tant naturels que escripts, m'est permis de faire, considéré mesmes le trop grand tort et oultraige que me faict ledit due d'Albe, et considéré, Madame, que ces pauvres prisonniers, pour avoir esté fidels et loyaux à leur maistre, ne peuvent mais de tous ces affaires-icy, et que à la longue ils seroyent en dangier, principalement en ceste saison de l'année et veue leur insuffisance, de périr illecq de povreté et misère, aussi que ledit S<sup>r</sup> de Bergues m'a assuré n'avoir jamais rien faict, ny entrepris contre la haulteur, édicts ou ordonnances de Vostre Majesté, que aultrement ne m'en voudrois entremetre. J'ay bien voulu prendre la hardiesse de supplier à Vostre Majesté très-humblement que, usant de sa bonté et clémence naturelle, il luy plaise fère eslargir lesdits deux pauvres prisonniers, en quoy Vostre Majesté les obligera à prier éternellement Dieu pour la bonne et heureuse prospérité d'icelle ; et de moy seray toujours bien prest à le déservir par tous les plus humbles services que je luy pourray fère : que cognoist Dieu, auquel, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, je supplieray donner à icelle, en très-parfaicte santé, très-heureuse et très-longue vie.

De Dillenberch, ce xix jour de novembre 1570.

De Vostre Majesté,  
Très-humble et très-obéissant serviteur,  
GUILLAUME DE NASSAU.

*(Record office, Cal., n° 1405.)*

para asegurarse bien que ningun principe estrangero pueda valerse con su favor : temo lo admita por que los Franceses que le dessean qualquier concierto, le andan muy a los oydos.

Estos día me van aresando con mucho calor que esta dicha Reyna anda por entrar en tratos con migo. Plegue a Dios haga algo de buenò, que no sera contra la voluntad de pocos : de todo sera Vuestra Excellenza avisado.

*(Archives de Simancas, Estado, Leg. 822, fol. 185.)*